



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

Madame
Postigo Marguin Mélanie Céline
Les Côtes 6A
1554 Sédeilles

Service de la sécurité alimentaire
et des affaires vétérinaires SAAV
Amt für Lebensmittelsicherheit
und Veterinärwesen LSVW

Protection des animaux

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 80 00
www.fr.ch/saav

—
Réf: PA/2023
T direct: 026 305 80 60
Courriel: saav-pa@fr.ch

Givisiez, le 23 octobre 2023

Agrément cantonal d'éducatrice canine – No d'agrément : 092

Madame,

En application de la Loi du 2 novembre 2006 sur la détention des chiens (LDCh, RSF 725.3), de son règlement (RDCh, RSF 725.31) et selon votre demande d'agrément en tant qu'éducatrice canine, nous avons le plaisir de vous remettre ci-dessous l'agrément :


Madame Postigo Marguin Mélanie Céline est agréée par le SAAV en tant qu'éducatrice canine ; no d'agrément : 092

Cet agrément vous permet de dispenser le cours théorique et d'effectuer l'évaluation pratique de conductibilité selon l'art. 28a de la LDCh. Il est valable 10 ans dès la date d'émission. La facture (émolument de CHF 450.-) vous sera envoyée par courrier séparé.

Il vous engage à pratiquer une cynologie respectueuse de la dignité et du bien-être animal conformément aux prescriptions prévues par la législation fédérale (LPA, RS 455 ; OPAn, RS 455.1) et cantonale (LDCh, RSF 725.3 ; RDCh 725.31). Dans le cadre de votre activité, vous veillerez à garantir la sécurité et l'ordre public ainsi que la sécurité des participants.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours adressé à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), ruelle Notre-Dame 2, 1701 Fribourg, dans les 30 jours dès sa notification. Le recours, qui contiendra une copie de la décision attaquée, doit être motivé et comporter des conclusions.

En vous souhaitant beaucoup de succès dans vos activités, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.


Dr Grégoire Seitert
Chef de service et vétérinaire cantonal